

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 298-24 ET 299-24

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenu le 10 juin 2024, le conseil de la Municipalité d'Adstock a adopté les règlements suivants :

- Règlement du plan d'urbanisme numéro 298-24;
- Règlement d'urbanisme numéro 299-24.

La MRC des Appalaches a délivré, en date du 10 juillet 2024, le certificat de conformité desdits règlements. Ces règlements entrent en vigueur à cette date conformément à la loi.

Donné à Adstock, ce 7 août 2024.

Le directeur général adjoint,

(Signé)

Jérôme Grondin